



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

jeunesse et sports : publications

Question écrite n° 43779

Texte de la question

M. Bernard Accoyer signale à M. le Premier ministre l'indignation que la publication par le Gouvernement d'une brochure vantant le PACS auprès des seize-vingt-cinq ans, pour un montant de 4,5 millions de francs, a légitimement suscitée auprès de nombreuses associations familiales. Cette brochure, distribuée gratuitement à 1,5 million d'exemplaires avec L'Humanité hebdo et Libération, fait l'apologie du pacte civil de solidarité avec des titres tels « le boum du PACS » ou « ce nouveau contrat qui fait plus d'adeptes que prévu ». Alors que sa vocation aurait dû être un minimum informative et objective, ce document ne comporte en effet aucune analyse comparative avec les autres formes possibles de vie en couple, à savoir le concubinage ou le mariage. A fortiori, il n'alerte pas le public visé sur les risques de contentieux et l'utilité de consulter un professionnel du droit avant de conclure un tel pacte. C'est pourquoi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il ne lui semble pas opportun, dans un souci de transparence et de concertation, que le Gouvernement, lorsqu'il utilise des fonds publics pour communiquer sur des sujets de société pouvant engager fondamentalement la vie des jeunes, entende préalablement les observations des principales associations familiales.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de M. le Premier ministre sur l'un des articles de la rubrique « Actu » du premier numéro du guide des droits des jeunes (DDJ) paru le 1er mars 2000. A l'initiative du ministère de la jeunesse et des sports et en concertation avec le conseil permanent de la jeunesse, le centre d'information et de documentation de la jeunesse ainsi que l'institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, un guide des droits des jeunes a été créé à destination des 16-25 ans. Ce guide est scindé en quatre numéros, chacun faisant l'objet d'une publication : la première édition est parue en mars dernier, la deuxième est prévue début juin, la troisième en septembre et la dernière en décembre 2000. Chaque édition fera l'objet d'un tirage de un million et demi d'exemplaires diffusés avec Libération et L'Humanité Hebdo qui sont tous deux partenaires de ce support, ainsi que dans le réseau du ministère : CRIJ, CIDJ, bureaux jeunesse. DDJ est un journal de seize pages qui comprend plusieurs rubriques. Le numéro de mars se présentait ainsi : le dossier central, soit huit pages consacrés aux droits : liberté d'opinion, liberté d'expression contre le racisme et les discriminations, égalité des sexes, droit d'aller et venir, droit aux soins, droit à la solidarité, droit au logement ; une rubrique « Forum » avec une page de présentation du site Internet www.droitsdesjeunes.gouv.fr et un article sur le festival de la citoyenneté ; une rubrique « Actu » avec plusieurs articles portant sur : le PACS, la contraception d'urgence, la mobilisation contre les discriminations. Le PACS n'était pas le thème central de cette publication. Compte tenu de son format journal et de sa période de parution, il est apparu néanmoins cohérent de traiter ce sujet au moment de son actualité. C'est la raison pour laquelle il a figuré dans ce premier numéro de DDJ.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Accoyer](#)

Circonscription : Haute-Savoie (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43779

Rubrique : Ministères et secrétariats d'etat

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : Premier Ministre

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 mars 2000, page 1908

Réponse publiée le : 10 juillet 2000, page 4126